

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Hélène DREANO.

Madame Isabelle LANTRIN a rejoint la séance à 21 heures 10.

Excusé(s) : Delphine le ROUX, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC.

Madame Delphine LE ROUX donne pouvoir à Madame Laurence DREANO.

Madame Nadine GUEREC donne pouvoir à Monsieur Gilles CHAMAILLARD.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Guénaël THOMAS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la dernière séance.

2) Pacte fiscal et financier : convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **12 voix pour, à aucune voix contre, une abstention, décide,**

- **d'approuver** le principe d'un partage du reversement conventionnel du foncier bâti économique perçu par la commune de Buléon sur l'ensemble des Zones d'activités économiques telle que mentionnée dans la convention,

- **de prévoir** le reversement annuel par la commune de Buléon à la Communauté de communes, à hauteur de 50% de la croissance annuelle cumulée de la taxe foncière sur les propriétés bâties générées par les zones d'activité économiques, telle que définie dans la convention.

3) Personnel administratif : convention de mise-à-disposition de personnel fonctionnaire pendant les congés annuels de la période estivale.

Après concertation avec la commune de Saint-Allouestre, Monsieur le Maire dit qu'il est proposé que le personnel fonctionnaire administratif de la commune de Buléon soit mis à disposition à la commune de Saint-Allouestre ainsi que le personnel fonctionnaire administratif de la commune de Saint-Allouestre soit mis à disposition de la commune de Buléon et cela pendant la période des congés annuels d'été.

A ce titre, chaque commune doit soumettre à son conseil, une convention de mise-à-disposition, qui sera signée par les deux maires des collectivités.

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **autorise** le Maire, à signer :

- la convention de mise-à-disposition du personnel fonctionnaire de la commune de Buléon,
- la convention de mise-à-disposition du personnel fonctionnaire de la commune de Saint-Allouestre.

4) Vote des subventions communales 2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents**, votent les subventions communales 2023, comme suit :

| Associations | Montants alloués |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Twirling Club Bâton de Guégon | 5 adhérents x 20 € = 100,00 € |
| ABL (Avenir Buléon Lantillac) | 1 220,00 € (+ 40,00 € si futsal) |
| ACCA | 300,00 € |
| Banque alimentaire | 50,00 € |
| Les Restos du Coeur | 50,00 € |
| Le Souvenir Français | 22,00 € |
| Secours Catholique | 50,00 € |
| Collège Saint-Louis | 13 élèves x 27 € = 351,00 € |
| Collège Sainte-Marguerite | 2 élèves x 27 € = 54,00 € |
| Entente des Basketteuses de Guéhénno | 6 adhérents x 20 € = 120,00 € |
| ADMR de Plumelec | 100,00 € |
| La Claie sans frontières | 50,00 € |
| Montant à verser en 2023 | 2 467,00 € |

Concernant la subvention de l'arbre de Noël 2023, il va être proposé une subvention de 15,00 € par élève domicilié commune et 7,50 € par élève domiciliés hors commune, à la commission Affaires scolaires de Lantillac.

5) subvention exceptionnelle pour sortie scolaire.

Il va être proposé au conseil municipal de Lantillac, une subvention de 20,00 € par élève. Le conseil municipal de Buléon délibérera en retour de la décision de la commune de Lantillac.

Questions diverses.

•Personnel communal :

La publicité de l'offre d'emploi pour le remplacement de l'adjoint technique territorial (services techniques) se termine le 28 mai. Par conséquent, la commission communale de recrutement se réunira le mercredi 31 mai à 19 heures pour étudier les candidatures reçues.

La prochaine séance est fixée au 9 juin à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 10.